



Handball Club Brotonne - Le Trait

Association loi 1901 - N° Affiliation FFHB: 1776093

Siège Social:
267 Côte de Caveaumont
76940 - Arelaune-En-Seine

Président : Aurélien LE ROY - 07.83.07.36.58
Secrétaire : Maxime FONTAINE - 06.20.78.46.79
brotonne-letrait.clubeo.com - brotonne-letrait@clubeo.com

REGLEMENT CONCOURS PHOTO « Le HCBT au Mondial »

PRINCIPE:

Prendre une ou plusieurs photo(s), pendant un match du Mondial (dans la salle du match, devant votre télé,..) avec un élément rappelant le Handball Club Brotonne - Le Trait: maillots, t-shirts,..

POUR PARTICIPER:

Envoyez-nous votre (vos) meilleure(s) photo(s) jusqu'au dimanche 29 Janvier minuit:

- Par message privé ou en nous identifiant sur :
 - La page Facebook « Handball Club Brotonne - Le Trait »,
 - Le compte Twitter « Handball Brotonne Le Trait », @HCBrotonneLT, #LeHCBTauMondial
- Par mail à l'adresse : quentin.hcbt@gmail.com

Les photos sont toutes publiées en mode « public » sur la page Facebook du club.
Les photos retouchées ne sont pas acceptées.

LE GAGNANT:

Les gagnant du concours seront désignés par un Jury composé de 3 personnes du comité directeur n'ayant pas participer au concours.

A GAGNER :

- 1er: 3 Places pour Festyland + 3 T-shirts + 3 Porte clés
- 2ème: 2 Places pour Festyland + 2 T-shirts + 2 Porte clés
- 3ème: 2 T-shirts + 2 Porte clés

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Article 1: Société organisatrice

L'association Handball Club Brotonne - Le Trait dont le siège social est situé 267 Côte de Caveaumont, 76940 Arelaune-En-Seine, organise un concours gratuit sans condition particulière du 11 Janvier 2017 16h30 au 29 Janvier 2017 minuit.

L'opération est intitulée : « Concours Photo: Le HCBT au Mondial ».

Cette opération est accessible via :

Le site internet : <http://brotonne-letrait.clubeo.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/hc.brotonne.letrait/>

Twitter : <https://twitter.com/HCBrotonneLT>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), licenciée obligatoirement auprès du Handball Club Brotonne - le Trait qui désire participer gratuitement depuis les liens accessibles précités.

Le club se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

2.3 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Concours se déroule comme suit: Le joueur, après avoir pris connaissance des modalités de participation, envoie par l'un des moyens sa(ses) photo(s) qui seront publiées en mode « public » sur les réseaux sociaux.

Le concours est accessible 24h sur 24.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant et seront contacté par message privé ou par courrier électronique par l'Organisateur.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 2 semaines suivant l'envoi de ce message, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera redistribué au joueur occupant la place suivante au classement. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom et prénom, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur: <http://brotonne-letrait.clubeo.com/> et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 5 : Dotations

Le concours est composé des dotations suivantes :

1er: 3 Places pour Festyland + 3 T-shirts + 3 Porte clés

2ème: 2 Places pour Festyland + 2 T-shirts + 2 Porte clés

3ème: 2 T-shirts + 2 Porte clés

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront

toutes les informations nécessaires à l'acheminement du lot via un message privé ou un email dans les 07 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Concours fait l'objet du présent règlement, consultable sur le site internet du club: <http://brotonne-letrait.clubeo.com/>.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Concours à l'adresse suivante : quentin.hcbt@gmail.com

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur. En participant au concours, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier électronique à quentin.hcbt@gmail.com